

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

2ÈME VOLUME

JUIN 1896

6ÈME LIVRAISON

SAINT-EPIPHANE DE VIGER

Le canton Viger a été nommé ainsi en l'honneur de l'honorable Denis-Benjamin Viger, premier ministre du Canada sous l'administration de lord Metcalfe en 1843.

Ce canton fut en grande partie défriché, de 1850 à 1860, par des jeunes gens qui avaient l'habitude d'aller, chaque année, *faire du bois*, soit à Madawaska, soit sur les confins des Etats-Unis et du Nouveau-Brunswick. Dans une visite faite dans ce canton, ils trouvèrent les terrains excellents, et ils résolurent de s'y fixer.

C'est le 26 février 1857 que fut choisi le site de la première chapelle du canton Viger. Commencée dans l'été de la même année cette chapelle ne fut terminée qu'en mars 1858. La première messe y fut célébrée le 19, fête de saint Joseph. C'était une très modeste construction de 42 pieds de longueur sur 33 pieds de largeur.

A la suggestion de Louis Lapointe, premier colon de l'endroit, la mission fut mise sous la protection de saint Epiphane, en l'honneur de son frère, M. Epiphane Lapointe, curé de Rimouski, qui avait fait un don pour la chapelle.

Le 2 novembre 1870, Saint-Epiphane fut érigée canoniquement en paroisse.

L'église actuelle de Saint-Epiphane a été commencée le 15 juillet 1879. La pierre angulaire fut bénie le 4 septembre suivant. Ce ne fut que le 8 octobre 1882 que la première messe fut célébrée dans le nouveau temple.

Les desservants et curés de Saint-Epiphane ont été M. M. V. Dion, curé de Saint-Modeste, 1857-1863 ; P.-N. Thivierge, 1863-1869 ; F.-X. Guay, 1869-1872 ; J.-O. Simard, 1872-1873 ; L.-Olivier Déligny, 1873-1874 ; L.-N. Bernier, 1874-1895 ; A.-D. Jobin, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

LA FAMILLE LEFEBVRE DE LA BARRE

I. Antoine Le Fevre, originaire de Crépy en Vallois, reçu le 22 septembre 1604, greffier au bureau des finances à Paris, résigna cet emploi le 23 mars 1605 et fut pourvu, le 23 avril 1610, de l'office de secrétaire du roy et contrôleur en la chancellerie.

Il épousa Anne Vivieu, fille de Jacques Vivieu, bourgeois de Paris, et de Marie Gobelin, et mourut avant 1620, laissant de son mariage :

1. Antoine Lefebvre, sieur de la Barre, conseiller au parlement, prévôt des marchands de la ville de Paris en 1650 et 1654, mort conseiller d'état en 1669.

2. Elisabeth Lefebvre, femme de Jean Picot, receveur général des finances à Moulins, l'an 1620.

3. François Lefebvre, institué maître des comptes au lieu de Claude Viola par lettres du 23 novembre 1638. Il avait été intendant de madame de Bullion, veuve du surintendant des finances de France, et il mourut en juillet 1673. Il était auditeur des comptes l'an 1640.

II. Antoine Lefebvre, sieur de la Barre, conseiller au parlement, prévôt des marchands de la ville de Paris, mort en 1669, épousa 1^o le 21 avril 1620, Madeleine Belin, fille de Charles Belin, trésorier provincial des guerres en Picardie, et de Denise le blond ; 2^o l'an 1645, Jeanne Hureau, fille de Noël Hureau, sieur de Rubelles, secrétaire du roi, reçu le 20 septembre 1604, et d'Elisabeth le Grand.

Du premier lit naquirent :

1. Antoine Lefebvre, seigneur de la Barre, qui fut gouverneur du Canada et dont l'on trouvera l'esquisse biographique à l'article trois de cette notice.

2. Antoine Lefebvre, chanoine de l'église de Metz, mort en août 1654.

3. Jean-Baptiste Lefebvre de la Barre, commandeur et maître des cérémonies de l'ordre de Notre-Dame de

Montcarmel et de St-Lazare de Jérusalem qui mourut le 17 août âgé de 71 ans.

3. Cyprien Lefebvre, né le 16 décembre 1643, reçu chevalier de Malte au grand Prieuré de France, le 21 mai 1671, lieutenant général du bataillon de Malte, mort à Malte en mars 1687. Ses preuves, dit Louis - Pierre d'Hozier, neveu de Charles d'Hozier, ne peuvent avoir été faites que sur de très faux titres, car il n'y a aucune ligne de cette preuve qui puisse justifier une noblesse originale.

4. Marguerite Lefebvre, femme, l'an 1682, de Jean Contel, seigneur de Trézilly, capitaine et maréchal de bataille des armées du Roy, morte en mai 1685.

5. Antoine Lefebvre, seigneur de la Malmaison et de Bissy, conseiller en la cour des aides, reçu le 29 mai 1656, épousa le 30 juillet 1663 Anne Marguerite Auganet, fille de Barthélemy Auganet, ancien avocat au parlement, et de Catherine le Bret. Il mourut doyen de la cour des aydes le 29 mai 1713, âgé de 79 ans, 10 mois.

6. Pierre Lefebvre, seigneur de Bissy, écuyer ordinaire de la Reine, mort en mai 1689.

Du deuxième lit naquirent :

1. Antoine Lefebvre de la Barre, gouverneur de la Guyane, puis commandant la marine à Dieppe. Était enseigne de vaisseau en 1671. Mort capitaine de vaisseau en 1682.

2. Marguerite Lefebvre, femme de Thierry Sevin, seigneur de Tuiney, président aux enquêtes, l'an 1682.

3. Jeanne Lefebvre, femme d'Antoine Lefebvre, seigneur d'Ormesson, maître des requêtes. Elle l'épousa le 20 décembre 1682.

4. François Lefebvre, seigneur de la Malmaison, reçu conseiller au parlement le 4 janvier 1690, commissaire aux requêtes du palais, épousa Catherine Gon de Vassigny.

5. Antoine Lefebvre de la Malmaison, chevalier de Malte, reçu le 17 janvier 1688, sur des preuves, dit

d'Hozier, apparemment aussi fausses que celles de Cyprien Lefebvre.

6. Catherine Charlotte Lefebvre, mariée après l'an 1685 avec Michel de Chabenat, comte de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, vivant en 1697.

7. Anne Lefebvre, religieuse à Longchamp.

III. Antoine Lefebvre, seigneur de la Barre, gouverneur du Canada, fut reçu conseiller au parlement le 3 janvier 1645, maître des requêtes pourvu le 2 mars 1653, intendant de Paris pendant la guerre civile, intendant de Grenoble, intendant de Moulins, intendant d'Auvergne. Il résigna son office de maître des requêtes en 1663. Fut fait lieutenant général et commandant pour le roi dans toutes les îles françaises de l'Amérique le 25 octobre 1663. Lettres patentes données à Paris le 25 octobre 1663, signées Louis sur le reply par le Roy de Lionne par lesquelles Sa Majesté commet et ordonne le sieur Lefebvre de la Barre, conseiller en ses conseils cy devant maître des requêtes ordinaires de son hôtel pour son lieutenant général et gouverneur en la terre ferme de l'Amérique ou France équinoxiale et commander tant aux peuples d'icelle qu'à tous ses sujets ou étrangers ecclésiastiques, nobles, gens de guerre et autres conditions. Et sur le d. reply est la prestation du serment du d. sr le febvre de la Barre entre les mains de Sa Majesté les d. jour et an que dessus, le conseiller secrétaire d'état et de ses commandements présent. Signé de Lionne.

Nous avons sous les yeux l'original d'une lettre adressée par M. Laubière, gouverneur de la Martinique, au sr Antoine Lefebvre de la Barre, le 4 avril 1669, dans laquelle il lui donne des détails intéressants. Nous donnons la primeur de cette lettre inédite aux lecteurs du *Bulletin* :

Monsieur,

J'aurais du desplaisir que vous partissiez des Isles sans que j'eusse l'honneur de vous témoigner combien je me trouve votre obligé et le sensible desplaisir que j'ay de vostre despart.

Monsieur je voudrais bien trouver lieu de vous pouvoir tesmoigner ma recognoissance de tous les biens-faits que j'ay reçus de vous.

Il y a neuf ou dix jours que monsieur Quartier me pria de faire une ordonnance à tous les officiers qu'ils eussent à se faire rendre compte du nombre des habitations defrichés et de la grandeur des terres et en quoy elle estoit plantés et combien il se pouvait faire de marchandises sur chacun par chaque année de toutes sortes de marchandises je luy dis que je ne pouvais faire cela. Monsieur de Boas estant si prez il me dist que il la feroit au nom de la compagnie je dis qu'il ne pouvoit le faire que monsieur de Boas et moy commandons pour le roy et que s'il fallait faire des ordonnances que je les ferois faire de par le Roy. Il me dis encore qu'il la ferois au nom de la compagnie je luy dis que non et que il en fallois escrire à monsieur de Boas ce que j'ay faist monsieur de Boas m'a respondu que j'avais très bien faicts sur cela et sur d'autres articles, néanmoins que je fisse tout ce que je jugerois à propos qu'il serait necessaire j'ay esté prié de mettre des soldats chez monsieur des Caverys et chez autres habitants pour obliger a payer messieurs de la compagnie ce que j'ay faict mesme à Monsieur de Vallemière et j'ay representé qu'il desvoit estre hors du pert et je luy ay escrit pour ce subject. Je ne luy en ay pas voulu envoyer les uns ont commencé à payer.

Le Baron partira dans quinze jours. Ma femme vous remercie de toutes les bontés que vous avez eu pour elle, elle en aura un ressouvenir tout le temps de sa vie, c'est avec bien du desplaisir que je vois que vous nous quittez et vous prie d'avoir pour agréable ses très humbles baisers mains et moi qui vous prie de croire que je vous suis avec respect.

Monsieur

Votre très humble et
très obéissant serviteur

LAUBIERE

A la Martinique ce 4ème avril 1669. Madame de

Courselas vous prie d'agréer ses très humbles baisers mains.
Monsieur

Monsieur de la Barre conseiller du roy en ses conseils et lieutenant général des armées du Roy en l'Amérique. A Saint-Christophe.

C'est pendant qu'il était lieutenant-général des îles françaises de l'Amérique que M. de la Barre repoussa victorieusement les Anglais qui voulaient s'emparer de Cayenne, capitale de la Guyane française.

De retour en France, M. de la Barre fit imprimer à Paris, en 1671, le *Journal du voyage de sieur de la Barre en la terre ferme et Isle de Cayenne*. Il écrivit aussi un livre intitulé : *Description de la France Equinoctiale*.

M. de la Barre fut nommé gouverneur du Canada en juin 1682. Il en partit dans l'automne de 1684.

Tout le monde sait que son administration ne fut pas heureuse. Le roi le rappela, après sa campagne désastreuse contre les Iroquois, sous le prétexte que son grand âge ne lui permettait plus de supporter les fatigues inhérentes à sa charge dans un pays lointain.

M. de la Barre mourut à Paris en mai 1688 et fut enterré à St-Gervais. Il avait épousé le 20 septembre 1645 Marie Mandat, morte en décembre 1689, fille de Galiot Mandat, sieur d'Aigrefoin, maître des comptes, et de Marguerite le Rebours.

Le gouverneur de la Barre laissa un fils qui dissipa une fortune de plus de 40,000 livres de rente.

Le fils de ce prodige, Jean-François Lefebvre, chevalier de la Barre, né à Abbeville en 1747, fut élevé par les soins de sa tante, madame de Bron, abbesse de Villencourt.

Mis en accusation pour avoir mutilé un crucifix de bois sur le pont neuf d'Abbeville et avoir chanté des chansons obscènes, il fut supplicié dans la même ville, le 1er juillet 1766. Le procès et la condamnation du chevalier de la Barre eurent un grand retentissement à l'époque.

Voltaire fit les plus grands efforts pour obtenir la réhabilitation de la mémoire du chevalier de la Barre et la révision de son procès. En 1791, quand les cendres du philosophe furent portées au Panthéon, le Théâtre Italien donna une pièce intitulée *Le chevalier de la Barre*, par Marsollier.

La convention, sur la proposition de Lebon, réhabilita la mémoire de la Barre "victime de la superstition et de l'ignorance" et autorisa ses héritiers à se mettre en possession des biens qui pouvaient lui appartenir.

Il nous reste une dernière pièce à citer. C'est un certificat donné par le curé de Férolles en Brie.

Je soussigné prêtre, bachelier de Sorbonne, et curé de la paroisse de St-Germain de Férolles en Brie, diocèse de Paris, certifie à qui il appartiendra que messire Jean-Baptiste-Alexandre Lefebvre de la Barre, mon paroissien, est chargé d'un grand nombre d'enfants, qu'il est hors d'état de pouvoir subvenir aux frais de leur subsistance et de leur éducation. En foy de quoi j'ai signé ce vingt et un juin mil sept cent cinquante-un.

G. F. GOUFFROY,
Curé de Férolles.

Ce Jean-Baptiste-Alexandre Lefebvre de la Barre était évidemment un des petits fils de l'ancien gouverneur car la lettre encore inédite que nous publions ici fut trouvée dans les cartons du cabinet d'Hozier avec les papiers de la famille de la Barre.

J.-EDMOND ROY

LE CHEMIN GOMIN

M. Gomin, médecin et botaniste, possédait à Sillery une terre de cinquante arpents que M. d'Auteuil, au nom de M. d'Ailleboust, lui avait concédée. M. Gomin s'y construisit une maison afin d'étudier la flore singulièrement variée de ce lieu. M. Gomin remit cette terre à M. d'Ailleboust, par contrat devant Audouart, le 25 février 1663. C'est donc M. Gomin qui a donné son nom au "chemin Gomin", dont il est si souvent question dans les relations du siège de Québec.

REPOSES

Ile aux Ruaux. (I, IX, 82.)—J'ai trouvé parmi mes papiers l'acte de prise de possession par le Père Rainbault, de la Compagnie de Jésus, de l'île aux Ruaux, ainsi nommé de M. Ruaux, pieux personnage qui s'était donné au commandeur Brulart de Sillery.

Il serait intéressant, le 2 juillet prochain, à l'occasion du 257ème anniversaire de cette prise de possession, de faire une excursion archéologique à l'île aux Ruaux pour chercher à découvrir, sans beaucoup d'espérance de succès, quelques traces des plaques de plomb, et même le chêne sur lequel l'ingénieur Bourdon avait gravé le nom de Jésus.

“ Nous Charles huait de Montmagny Chevallier de l'ordre de Saint Jehan de hierusalem Lieutenant pour Sa Majesté en toute l'étendue du fleuve St-Laurent de la Nouvelle France suivant un Mandement ensuite d'une concession faite par Mrs de la Compagnie de la Nouvelle France en date du vingtième jour de Mars mil six cent trente huit au profit des Révérends Pères de la Compagnie de Jesus de la consistance d'une Isle nommée l'Isle aux Ruaux située dans le fleuve St-Laurent Nous sommes transportez en lad. Isle aux Ruaux et descendus à terre à la pointe qui regarde le bout de l'Isle d'Orléans assistez de Guillaume Hebert, francois bissot Charles Morisse le Sr Bourdon Ingenieur Martial piraube nostre commis Greffier et là avons mis en possession réelle et actuelle de la consistance de lad. Isle aux Ruaux le révérend Père Charles Rainbault Religieux de lad. Compagnie pour en jouir par eux leurs successeurs et ayant cause à toujours et led. Révérend Père Charles Rainbault aud. nom coupé du bois et arraché de l'herbe croissant sur la terre de lad. Isle aux Ruaux et fait les cérémonies à ce requises et pour marque de la prise de possession avons fait faire une fosse à lad. pointe de l'Isle aux Ruaux qui est vers l'Isle d'Orléans au pié d'un chesne de moyenne grosseur du costé que le chesne regarde le Nort et dans icelle fosse avons fait mettre par led. Sieur Bourdon Ingenieur et Arpenteur en la Nouvelle France cinq plaques de plomb sur chacune desquelles est gravé un nom de Jésus avecq des briques et une pierre qui sort à fleur de terre et sur led. chesne avons fait graver une croix par led. Sr Bourdon en présence des susnommez. Ne servant toutefois lesd. plaques briques et pierre que pour marques de prise de possession et non de bornes d'autant que toute lad. Isle appartient entièrement auxd. Révérends pères de la Compagnie de Jésus et de ce que dessus led. Reverend Père Charles Rainbault nous a requis deux actes pour servir à ce que de raison ce que lui avons octroyé en présence des tesmoins susd. et soussignez fait ce Samedi deuxième jour de juillet mil six cens trente neuf. Rainbault, Ch. de Montmagny, M. Piraube, francoys bissot, Bourdon, Guillaume Hébert.”

T.-P. BEDARD

Landriève. (II, I, 129.)—Landriève, lors de la conquête, était commissaire de la marine au fort Carillon (cf. Dussieux, p. 242). L'article 20 de la capitulation intervenue entre Vaudreuil et Amherst prescrivait qu'il serait laissé dans la colonie un commissaire et un écrivain du roi pour avoir soin des hôpitaux et veiller à tout ce qui aurait rapport au service de Sa Majesté très chrétienne. Ce fut Landriève qui fut choisi par Vaudreuil pour remplir cette position de commissaire.

Pendant qu'il était au Canada Landriève fut accusé d'avoir pris part aux prévarications commises par Bigot et son entourage et, le 10 décembre 1763, le lieutenant de police et les conseillers au Châtelet, commissaires du roi en cette partie le condamnèrent comme contumace, pour avoir reçu des présents, signé des faux états et fabriqué ou signé de faux billets de vivres non fournis et payés, à être banni pour neuf ans de Paris, à 500 livres d'amende et à 100,000 livres de restitution (cf. Dussieux, pp 244-246).

Landriève partit du Canada en novembre 1764, (GAZETTE DE QUÉBEC, 8 novembre 1764, no. 21) et, rendu en France, chercha à se justifier par tous les moyens de l'accusation qui pesait sur sa tête.

La GAZETTE DE QUÉBEC du 26 mai 1767 nous apprend qu'il fut, en effet, " déchargé de toutes accusations intentées contre lui et que sur les démarches par lui formées, a été dit, qu'il se pourvoira devant et ainsi qu'il avisera, à lui permis de faire imprimer le jugement en ce qui le concerne, par jugement rendu souverainement et en dernier ressort, le 24 novembre 1766, par les commissaires établis pour juger définitivement l'affaire des malversations commises en Canada." La GAZETTE ajoute que ce commissaire se disposait à partir pour le département qui lui serait donné par Sa Majesté très chrétienne.

Le même journal, sous le titre de COMPLICE DE BIGOT, publiait ce qui suit le 14 mai 1767 :

"De Paris, le 12 décembre, les différentes personnes qui ont été comprises dans l'affaire du Canada, et qui ont rappelé de leur sentence, ont obtenu une décision qui est en partie en leur faveur. M. Landriève qui était condamné par contumace, à exil, et à faire restitution de 100,000 livres a été renvoyé acquitté de toutes peines. M. Descheneaux, qui était aussi condamné à exil et à restitution de 300,000 livres, a eu ordre à présent de restituer 100,000 livres seulement, jusqu'à ce que la cour ait reçu d'autres informations. Messieurs LeMoine des Pires et quelques autres personnes ont été entièrement acquittées."

Landriève est le seul, des cinquante-cinq fonctionnaires qui furent alors accusés devant le Châtelet, qui chercha à se justifier pleinement aux yeux des Canadiens.

C'est une bonne note en sa faveur.

La GAZETTE DE QUÉBEC du 2 février 1769 publiait une copie de la lettre de Monseigneur le duc de Praslin, pair de France, ministre et secrétaire d'état, ayant le département de la Marine, à M. Landriève

des Bordes, ci-devant commissaire du Roi en Canada, datée à Versailles du 21 décembre 1767. Nous la reproduisons :

“ Je me suis fait remontrer, monsieur, écrit le ministre, du jugement par lequel MM. les commissaires, établis pour connaître des prévarications commises en Canada, vous ont déchargé de toutes les accusations intentées contre vous. J'ai examiné dans le plus grand détail tout ce qui pouvait avoir rapport aux différentes parties d'administration, dont vous avez été chargé dans cette colonie, tant avant la prise du Canada, que pendant que vous avez été chargé seul, en qualité de commissaire du Roi, des affaires de Sa Majesté, auprès du gouvernement britannique, j'ai vu avec plaisir, que votre conduite était entièrement sans reproches. Je désirerais qu'il fut possible de vous mettre dès à présent à même de continuer vos services, et vous pouvez compter que je profiterai de la première occasion qui se présentera pour vous employer convenablement.

Je suis, monsieur, entièrement à vous.

(Signé)

LE DUC DE PRASLIN.

Comme Dussieux, dans son livre sur le Canada, parle de la condamnation infamante de Landriève sans rien dire de sa réhabilitation, nous sommes bien aise de pouvoir aujourd'hui venger la mémoire de ce brave homme.

On conserve aux archives de la marine à Paris plusieurs lettres de Landriève écrites du Canada et adressées au ministre : Voyez vol. 103, 28 octobre, 1760 p. 199 ; 1er septembre 1762, p. 382 ; 10 septembre 1763, pp. 407 et 409.

Landriève, en sa qualité de commissaire de la France en un pays conquis, semble s'être acquitté de sa mission avec beaucoup de délicatesse, et grâce à son esprit conciliant, les vaincus sentirent moins lourdement le joug du conquérant.

J.-EDMOND ROY

L'intendant Bigot. (II, II, 154.)—Garneau et Marmette disent presque dans les mêmes termes que ce triste personnage, après son départ du Canada, se retira à Bordeaux, puis se rendit à Paris où il fut arrêté et jeté à la Bastille, le 17 novembre 1761, en même temps que ses nombreux complices.

Dussieux ajoute qu'un “ arrêt du conseil d'Etat, rendu le 12 décembre 1761 et contresigné par le duc de Choiseul, et des lettres patentes de Louis XV, du 17 décembre, sur le dit arrêt, ordonnaient que “ le procès serait fait aux auteurs des monopoles, abus, vexations et prévarications qui avaient été commis en Canada. Une commission présidée par M. de Sartine, lieutenant général de police, et composée de 27 juges au Châtelet fut chargée de juger souverainement et en dernier ressort le procès ordonné par S. M. le 19 décembre.”

Selon les deux premiers auteurs cités, Bigot fut détenu jusqu'au mois d'octobre 1762, alors que les accusés ayant obtenu la permission d'avoir des conseillers préparèrent leur défense.

L'instruction dura jusqu'à la fin de mars 1763 et le jugement ne fut rendu que le 10 décembre de la même année.

“ Le 11 janvier 1764 en place de Grève, à Paris, et dans les principales villes du royaume, notamment à Bordeaux, à La Rochelle et à Montauban, le jugement rendu par la commission fut lu et publié à haute et intelligible voix, à son de trompe et cri public.”

Par ce jugement, Bigot était banni à perpétuité du royaume, ses biens étaient confisqués, il devait payer 1,000 livres d'amende et restituer 1,500,000 livres.

De plus il devait rester emprisonné à la Bastille jusqu'au paiement de la restitution exigée.

Qu'est-il devenu après cela ? Je l'ignore.

E. Z. MASSICOTTE

“ **Le dernier coup de canon** ” (II, III, 157.)—La deuxième session du deuxième parlement, sous l'Union, fut ouverte à Montréal par lord Cathcart, le 20 mars 1846. C'est à cette session que le gouvernement proposa une loi de milice qui passa sans opposition, les deux côtés de la chambre étant unanimes à vouloir mettre la milice sur un pied efficace. Sir Étienne-Paschal Taché fit à cette occasion un discours rempli de patriotisme. Après avoir rappelé les exploits de ses compatriotes en 1812, il assura la chambre qu'ils étaient prêts à tenir une conduite aussi héroïque lorsque l'occasion s'en présenterait.

“ Ce que nos pères ont fait, disait-il, ce que nous avons fait nous-mêmes pour la défense de cette colonie, nos enfants seraient encore prêts à le faire, si l'on voulait rendre justice au pays. Notre loyauté à nous n'est pas une loyauté de spéculation, de louis, schellings et deniers, nous l'avons pas constamment sur les lèvres, nous n'en faisons pas un trafic. Nous sommes dans nos habitudes, par nos lois, par notre religion, comme l'a très bien remarqué mon honorable ami pour la cité de Québec, monarchistes et conservateurs. Tout ce que nous demandons, c'est que justice nous soit faite ; et si un ennemi se présente, vous verrez nos légers et joyeux bataillons voler à sa rencontre comme à un jour de fête et présenter hardiment leurs poitrines au fer de l'assaillant. Mais, diront nos détracteurs, vous êtes des mécontents ; un membre qui n'est pas à sa place nous disait, il y a quelques jours, vous êtes intraitables ; vous êtes des rebelles, nous diront les ULTRA ; nous possédons seule la loyauté par excellence ! Mille et mille pardons, messieurs, traitez-nous comme les enfants d'une même mère, et non comme des bâtards ; un peu plus de justice égale, non dans les mots, mais dans les actes ; je réponds que si jamais ce pays cesse un jour d'être britannique, LE DERNIER COUP DE CANON TIRÉ POUR LE MAINTIEN DE LA PUISSANCE ANGLAISE EN AMÉRIQUE LE SERA PAR UN BRAS CANADIEN ... ”

P. G. R.

Mariés cinq fois. (II, III, 161.)—Mon bisaïeul, M. Louis Dufresne (le grand Dufresne, comme on l'appelait alors), du Pied-du-Courant, maintenant Hochelaga, près de Montréal, père de M. l'abbé

Nicolas Dufresne, prêtre de Saint-Sulpice, de madame Louis Partenais, de Montréal, et de M. Michel Dufresne, mort curé de Saint-Gervais de Bellechasse, s'est marié cinq fois.

Séraphin Morin, de Saint-Jacques de l'Achigan, a convolé cinq fois. Il épousa en premier mariage Mlle Brault, en deuxième mariage Mlle Dechesne, en troisième mariage Mme veuve Locas, en quatrième mariage Mme veuve Ulric Dupuis et enfin en cinquième mariage Mme veuve Durand.

M. Joseph Forest, de Saint-Paul de Joliette, décédé à Joliette, s'est aussi marié cinq fois.

L.-A. DEROME

L'origine du mot Manitoba. (II, IV, 172.)—Le lac des Prairies dont parle M. de la Vérendrye dans le journal de son voyage de découvertes, est le lac Manitoba.

Ce nom de Manitoba lui fut donné par les sauvages assiniboïnes qui en habitaient les bords au temps de la découverte du pays. Les découvreurs se faisaient donner par les sauvages les noms des lacs et des rivières qu'ils rencontraient sur leur route ; ils les écrivaient dans leur journal tels qu'ils les avaient entendu nommer ou bien en donnaient la traduction française.

De nos jours, on a prétendu et soutenu que Manitoba dérivait de deux mots sauteux : MANITO, WAPAN. Ceci n'est pas probable du tout, et personne ne le prouvera d'une manière satisfaisante. Je demande par quelles transitions il a fallu faire passer MANITO WAPAN pour en arriver à Manitoba. Ce ne sont pas les Sauteux eux-mêmes qui auraient changé ce nom qui est dans leur propre langue ; assurément ils eussent continué à prononcer MANITO WAPAN. Seraient-ce les Français qui auraient fait le changement ? Ce n'est pas probable non plus, puisqu'ils ont conservé une foule de noms sauvages beaucoup plus difficiles à prononcer que Manito Wapan. Dans le journal de M. de la Vérendrye on trouve les noms de MISSILIMAKINAW, DE KAMINISTIGOYA, WINIPIGON, TAKAMAMIWEN parfaitement conservés.

Pourquoi MANITO WAPAN aurait-il été torturé pour devenir MANITOBA ?

Les sauvages qui habitaient les bords du lac Manitoba et les bords de l'Assiniboïne au temps de la découverte étaient des Assiniboïnes dont la langue ressemble à celle des Sioux. Il y avait les tribus des MATA TOBA, des HIC TOBA, des TI TOBA. Cette terminaison TOBA dans leur langue signifie PRAIRIE et MINE veut dire eau. MINE sota veut dire : EAU JAUNE ; MINE APOLIS, ville des eaux.

MINE TOBA veut dire eau des prairies ou lac des prairies. Les Anglais venus dans le pays après les Français ont prononcé MINE comme MY NI, et de là Manitoba. M. de la Vérendrye, en appelant dans son journal Manitoba le lac des Prairies, donne tout simplement la traduction du nom sauvage.

D'ailleurs, ce lac devait naturellement s'appeler lac des Prairies et non pas le DÉTROIT DE L'ESPRIT QUI PARLE.

MANITOBA est d'origine assiniboine puisque le pays où il est situé, était habité par les Assiniboïnes à l'époque de sa découverte. Inutile donc de le faire dériver de MANITO WAPAN.

L'abbé GEORGES DUGAS

Le drapeau tricolore. (II, IV, 177.)—En 1789, on cherchait une couleur nationale pour la France. On ne voulait plus du blanc qui pourtant avait eu ses jours de gloire. Une feuille arrachée par Camille Desmoulin à un arbre du Palais-Royal devint un signe de ralliement, et le vert faillit être adopté comme couleur nationale de la France; mais on se souvint que le vert était la couleur de la livrée du comte d'Artois, qui n'était guère en odeur de sainteté auprès des novateurs, et la Révolution dut se chercher une autre cocarde.

On prit d'abord les couleurs de la ville de Paris, le rouge et le bleu qui avaient déjà figuré dans les mouvements populaires des siècles précédents, et l'on y ajouta ensuite le blanc de la royauté, fidèlement conservé par la garde nationale parisienne. Ce nouvel étendard qui devait si glorieusement faire le tour du monde fut adopté d'enthousiasme. Quelques mois après la prise de la Bastille, Bailly et Lafayette offraient solennellement à Louis XVI, dans la grande salle municipale de l'Hôtel-de-ville, la cocarde tricolore arborée comme un triomphe de victoire et devenue pour la nation entière l'emblème sacré de la Révolution. Un décret de la convention consacra ces couleurs le 15 février 1794.

Français

L'abbé Urbain Boiret. (II, IV, 181.)—Voyez REPERTOIRE GÉNÉRAL DU CLERGÉ CANADIEN de Tanguay, 2^{ème} édition, p. 129. Deux entrefilets parus dans la GAZETTE DE QUÉBEC des 10 et 17 novembre 1774 permettront de rectifier cette notice. M. Boiret est né à La Flèche en Anjou et est décédé à Québec, le 5 novembre 1774. Mgr Tanguay donne Senlis comme lieu de naissance et le 1^{er} décembre 1774 comme date de la mort.

Les extraits qui suivent tirés de la GAZETTE DE QUÉBEC intéresseront peut-être le correspondant URBS.

“ Epitaphe Boiret

A l'imprimeur,

Monsieur,

Vous obligerez un grand nombre de vos pratiqués si vous souhaitez insérer ce qui suit dans votre prochaine gazette. Epitaphe qu'on propose pour mettre sur le tombeau de messire Urbain Boiret, supérieur du séminaire de Québec, décédé le 5 novembre 1774.

Qui jacet hoc tumulo Urbanus primum acre pastus,
Burdigalæ, Quebeci postremas carpuit auras.
Ingenti olim Religionis amore sacerdos
Propulsus, nostris patriæ immemor appulit oris.
Moribus Urbanis, Phæbi; Ciceronis et arte
Invida quem Quebeco rapuerunt numina clarum.

IMITATION FRANCAISE

Cet Urbain que la ville de Bordeaux a vu naître,
Que tout Québec en pleurs vient de voir disparaître,
Repose en ce Tombeau ; poussé d'un saint amour,
Pour la religion il quitta son séjour,
Oubliant son pays et forçant son courage,
Il vint et se fixa sur ce triste rivage.
Illustre par ses mœurs, par l'art de Cîréron,
Par mille beaux talents, et par l'art d'Apollon.

L'épîtaphe était pour le moins chétive, aussi la critique ne se fit pas longtemps attendre.

La GAZETTE du 17 novembre contient l'écrit qui suit :

A l'imprimeur,

Le public ne peut qu'être très obligé à l'auteur de l'épîtaphe qui était dans votre dernière gazette : les écoliers voudraient le connaître, pour lui témoigner leur juste reconnaissance, et le prient de continuer à enrichir la république littéraire de ses belles et ingénieuses productions. Outre le talent de faire naître à Bordeaux après sa mort, un homme né à La Flèche, en Anjou, l'auteur manie l'art de Cicéron et d'Apollon avec tant d'adresse, qu'il peut être pris lui-même pour un modèle, et un excellent original. Après lui on pourra dire, sans craindre, JACET TUMULO, au lieu de JACET IN TUMULO : CARPÛT au lieu de CARPÛT : les anciens paraissent avoir ignoré ces expressions.

L'INGENTI OLIM pourrait être sujet à la critique des chicaneurs, mais en faveur des élégances précédentes nous croyons devoir n'en rien dire, et continuer d'estimer et respecter le CAUSIDICUS QUEBECI.

J. E. R.

La Pérouse à Québec. (II, V, 187.)—En 1757, l'escadre destinée à la Nouvelle-France fut mise sous le commandement de M. Dubois de la Mothe. Un des vaisseaux de cette escadre, le CÉLÈBRE, avait pour commandant Clément de la Jonquière.

La campagne du CÉLÈBRE commença le 22 mars 1757. C'est dans ce voyage du CÉLÈBRE que La Pérouse alors âgé de seize ans fit sa première campagne sous le patronage de M. de La Jonquière, son parent.

Les vaisseaux LE CÉLÈBRE et LE BIZARRE furent détachés de l'escadre à Louisbourg, le 1er juillet, pour transporter le régiment de Berry à Québec. Ils y arrivèrent le 15 août. Le 16 septembre, le CÉLÈBRE partit de Québec pour Brest où il arriva le 12 novembre 1757. Sa campagne avait duré sept mois et vingt et un jours.

Il est donc prouvé que La Pérouse fut dans le port de Québec du 15 août au 16 septembre 1757.

M. de la Jonquière a laissé un livre de comptes curieux à consulter. On y lit :

" Le 15 novembre 1756 M. de La Pérouse m'a remis.....	240 l.
Le 15 décembre je lui ai remis pour payer un mois d'auberge.....	48 l.
Le 24 décembre pour remonter ses deux habits en uniforme et faire une veste et culotte.....	75 l. 5 s. 5 d.
Le 1er janvier pour payer sa chambre.....	12 l.
Plus à lui pour payer de la poudre.....	6 l.
Le 15 janvier pour payer un mois d'auberge.....	42 l.
Plus pour payer la deuxième chambre et bois.....	9 l.
Le 19 payé deux ports de lettres.....	1 l. 8 s.
Le 20, à Oudart, tailleur, pour remonter deux habits et faire une veste et culotte.....	7 l. 4 s.
Le 25 janvier payé pour six jours d'auberge.....	8 l. 8 s.
Plus à l'aubergiste, argent prêté pour un verre cassé 1 l. 4 s. et pour l'épée 12 s.....	1 l. 16 s.
A M. de La Pérouse le 9 février, pour ses plaisirs.....	6 l.
Le 10 février à l'auberge de la prison.....	16 l.
Le 15 février pour raccommoder son épée.....	3 l.
<hr/>	
Total.....	239 l. 1 s. 5 d.
Reçu.....	240 l.
<hr/>	
Reste.....	19 s.
Que j'ai remis à M. de La Pérouse.	
Arrêté le 16 février 1757.	

LA JONQUIÈRE

Le marquis de La Jonquière, descendant de Clément de La Jonquière, à qui nous empruntons cet étrange état de compte, remarque que la dépense pour l'auberge de la prison, pour raccommoder l'épée, venant après " six livres pour ses plaisirs " semblerait indiquer quelque bagarre dans laquelle La Pérouse aurait tiré l'épée avec un camarade, ce qui lui aurait valu quelques jours de prison.

Il faut croire que, dans sa jeunesse, La Pérouse était quelque peu dépensier puisque, le 12 juin 1757, M. de La Jonquière écrit dans son livre de compte :

" M. de La Pérouse a actuellement en son pouvoir cent cinquante-deux livres que je l'ai exhorté de bien économiser."

P. G. R.

L'imprimeur Charles Lefrançois. (II, V, 190.)—Voici ce que je découpe de la GAZETTE DE QUÉBEC du 2 avril 1829 :

Décédé hier, à l'âge de 54 ans, M. Charles Lefrançois, maître imprimeur. Il était un citoyen honnête, industrieux, utile. Étant imprimeur du CANADIEN en 1810, lorsque l'imprimerie fut transportée, à la cour de justice par une bande de soldats armés et le papier supprimé, il fut jeté en prison avec M. le juge Bedard, M. le juge Taschereau et le Dr Blanchet sur l'accusation de trahison, et après un long emprisonnement il fut élargi sans subir de procès. Il laissa la prison emmenant avec lui le germe d'une maladie de foie qui l'a mené au tombeau."

J. E. R.

QUESTIONS

203.—Le lendemain et les jours suivants de la fameuse bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759, plusieurs soldats anglais moururent des suites de leurs blessures. Peut-on me dire où furent inhumés ces soldats ?

R.

204.—La mère de l'Incarnation rapporte (lettre 169) qu'en 1663, la cour envoya au Canada un imprimé contenant les pouvoirs qui étaient donnés au marquis de Tracy. Peut-on trouver cet imprimé dans quelques unes de nos bibliothèques publiques ou particulières ?

BIBLIO.

205.—Quelles étaient les armes de l'intendant Talon ?

A. R. O.

206.—Quels ont été les premiers pasteurs protestants après la conquête ?

XX.

207.—Quelqu'un a-t-il publié une histoire des Récollets au Canada ? Où me la procurer ?

STUDIOSUS.

208.—Cabot a-t-il découvert l'Amérique Septentrionale ? Que pensez-vous du mouvement qu'essaye de créer le député Howland devant la législature d'Ontario ?

INS.

209.—Je possède une vieille carte géographique, et je voudrais bien en trouver la date qui est indiquée comme suit : (1) 1) XXXV. Où m'adresser ?

SCOL.

210.—Je lis dans le DICTIONNAIRE DE MORERI, tome VIII, p. 206, qu'au XVII^e siècle, M. Lemoine, sieur de Chassé, était premier chanteur à l'Académie Royale de Musique de Paris et cousin germain de Louis Philippe Rigaud, dit le comte de Vaudreuil, et l'un des mieux venus à la nouvelle cour. Ce Lemoine et ce Vaudreuil appartenaient-ils aux familles de ce nom au Canada ?

J. E. R.

211.—Quel itinéraire suivit Marquette dans le printemps de 1675, lorsqu'il laissa Kaskaskia pour retourner à Saint-Ignace ? Passa-t-il par le portage de Chicago ou par la rivière Kenkakee, puis par celle de Saint-Joseph, et enfin par le lac Michigan ?

Le vieux portage entre les rivières Kenkakee et Saint-Joseph passe à un mille de South Bend (Indiana), et naturellement comme citoyen de cette ville, je suis intéressé à savoir si Marquette passa dans nos parages.

GEORGE A. BAKER